

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

Par délégation de service public la SARL Sogeval est le gérant mandataire de chaque établissement appartenant à la commune sur laquelle il est situé.

1-ARRIVEE

Les locations se font à la semaine du samedi 16 heures au samedi suivant 10 heures en juillet et août. En dehors de cette période, les locations peuvent se faire pour toute durée à votre convenance. En camping, les arrivées se font après 13 heures et les départs avant 11 heures. Les jours d'arrivée sont libres. En l'absence d'un message télégraphié ou d'une télécopie du locataire précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, la location deviendra disponible 12 heures après la date mentionnée sur le contrat de location et le règlement intégral des prestations non payées demeurera exigé.

Les messages téléphoniques ne sont pas admis.

2-NOMBRE D'OCCUPANTS

Nous vous rappelons que chaque hébergement est proposé pour une capacité limitée de personnes. Tout dépassement de cette capacité sera refusé par la SARL Sogeval. La SARL Sogeval décline toute responsabilité lorsque le nombre de personnes occupant le modèle considéré dépasse la capacité d'accueil indiquée aux pages signalées. Un bébé ou un enfant compte pour une personne. Le responsable du site est habilité à refuser toute personne en surnombre, adulte ou enfant, quel que soit leur âge.

3-RESERVATION

Pour toute réservation, une «pré-réservation» est enregistrée (sous réserve de disponibilité) dès réception de l'appel du client.

Celle-ci est valable 7 jours.

La réservation devient ferme à réception de l'acompte de 25 % du prix du séjour auquel il faut ajouter le montant des frais de dossier, le montant de la prime d'assurance annulation si elle est souscrite et le bulletin de réservation signé par le client.

Toute location de gîte, de chalet, de mobile-home ou de bungalow est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée.

Aucune modification dans le contenu de la facture ne sera acceptée à compter du règlement de l'acompte. Toute «pré-réservation» non confirmée dans un délai de 7 jours sera automatiquement annulée.

4-REGLEMENT DU SOLDE

Pour une location le solde du séjour est à régler un mois avant le début du séjour.

En cas de solde non réglé à la date convenue, la SARL Sogeval se réserve le droit de considérer l'inscription comme nulle et d'appliquer en conséquence les conditions d'annulation prévues à l'article 10. Pour la location d'emplacement de camping, le solde est à régler le jour de l'arrivée sur le camping.

5-INSCRIPTION TARDIVE

En cas de réservation d'une location moins d'un mois avant le début du séjour, la totalité du règlement sera exigée lors de la réservation.

6-TAXE DE SEJOUR

Les taxes de séjour, collectées par les municipalités, sont données à titre indicatif et ne sont pas contractuelles. Elles sont à acquitter par le vacancier sur le lieu de séjour.

7-PRESTATIONS ET OBLIGATIONS

Le nettoyage de la location est à la charge du locataire.

Les activités, animations et prestations, payantes ou non sont valables pour le camping et les locations.

8-CAUTION

En location, une caution de 150 € pour le mobilier et matériel plus une caution de 40 € pour le ménage vous seront demandées à votre arrivée sur votre lieu de séjour. Celles-ci seront restituées dans les 7 jours suivant la fin du séjour, sous réserve que le logement soit laissé propre et déduction faite des éventuels frais de remise en état des lieux et de la valeur du matériel manquant ou détérioré.

Le matériel de chaque hébergement fait l'objet d'un inventaire chiffré remis au client, qui est tenu de le contrôler dès son arrivée et de signaler le jour même toute anomalie. L'inventaire de chaque hébergement est disponible sur simple demande.

En cas de départ nocturne ou anticipé, sans état des lieux possible équivaut à une acceptation de la décision du responsable local sur une retenue éventuelle de tout ou partie de la (les) caution(s) en cas de nettoyage ou de réparation.

Le client ne peut exiger que le responsable local procède à l'inventaire en dehors des heures prévues à cet effet.

9-ANIMAUX FAMILIERS

Les chiens et chats sont acceptés sur tous les sites dans la limite de 2 par logement ou par emplacement (avec un supplément de 1,50 € par animal et par jour) tenus en laisse et vaccinés.

Les chiens de catégorie 1 ne sont pas acceptés sur les campings et dans les locations. Les chiens de catégorie 2 doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure. Le client devra être en mesure de présenter les certificats de vaccination obligatoires au responsable local, sur son lieu de séjour. Le responsable du site est habilité à refuser tout propriétaire de chiens qui ne respecterait pas cette clause.

10-ANNULATION

Du fait de l'acheteur. En cas d'annulation de votre séjour, il vous sera retenu ou vous resterez à devoir les frais de location et d'assurance, et à titre de rupture de contrat :
- Un montant égal à 20% du coût intégral du séjour si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue ;

- Le montant total de votre séjour si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

Les courriers d'annulation doivent nous parvenir par lettre recommandée avec A.R., la date de la poste faisant foi.

Du fait du vendeur. La SARL Sogeval peut être amenée à modifier ou annuler un séjour ou une activité en cas de participation insuffisante ou d'évènements extérieurs indépendants de sa volonté. Selon les cas, les dispositions prévues aux articles 101 à 103 du décret N°94490 du 15 juin 1994 s'appliquent de plein droit.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

11-MODIFICATIONS

Du fait de l'acheteur. Nous acceptons toute modification de date ou de lieu de séjour dans la limite des disponibilités. Par contre, en l'absence d'un message télégraphié ou d'une télécopie du locataire précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, la location deviendra disponible 12 heures après la date mentionnée sur le contrat de location et le règlement intégral des prestations non payées demeurera exigé. Les messages téléphoniques ne sont pas admis. Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Du fait du vendeur. Dans le cas où le séjour serait modifié sur des éléments essentiels avant son commencement, du fait du service de réservation où d'un prestataire, le client peut, dans un délai de 7 jours après avoir été averti :

- soit mettre fin à sa réservation dans les conditions prévues à l'article 10.
- soit accepter de participer au séjour modifié en signant un avenant au contrat précisant les modifications apportées, et le cas échéant, en supportant la diminution ou l'augmentation de prix que celles-ci entraînent.

12-RECLAMATIONS

Toute réclamation relative aux prestations vendues doit être adressée au service de réservation au plus tard 21 jours après la fin du séjour, par lettre recommandée avec accusé de réception afin que nous puissions y répondre dans les meilleurs délais.

13-ASSURANCE ANNULATION

Les garanties assurance rapatriement et annulation ne sont pas comprises dans les

tarifs d'hébergement ou d'emplacement de camping. Nous pouvons vous proposer cette assurance en supplément. Nous vous conseillons vivement de la souscrire. La prime d'assurance doit être payée intégralement lors de votre réservation et n'est jamais remboursée.

14-REGLEMENT INTERIEUR :

Tout locataire est tenu de se conformer scrupuleusement au règlement intérieur de l'établissement qui est affiché à l'entrée et dont chacun peut se procurer un exemplaire sur simple demande.

Il appartient au locataire de s'assurer convenablement pendant toute la durée de son séjour : la S.A.R.L. SOGEVAL décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries ou en cas d'incidents divers relevant directement de la responsabilité du locataire.

Camping-Massif central.com est la marque d'exploitation de la SARL Sogeval.

S.A.R.L. au capital de 30 000 Euros.

**Siège social 46 Bd Pasteur
63 000 Clermont Ferrand.**

R.C.S. :

**B 423 705 755 Clermont-Ferrand
Siret : 423705755 00019**

TVA intracommunautaire :

FR 80423705755

APE : 552 C

EXTRAIT DES CONDITIONS DE L'ASSURANCE ANNULATION PALLAS

Cabinet Sart, 61, rue du Port
33260 LA TESTE DE BUCH

L'assurance Annulation vous couvre contre les conséquences de l'annulation ou de l'interruption de votre séjour.

AVANT VOTRE DEPART, si l'un des événements suivants arrive :

- maladie grave ou accident grave ou encore décès atteignant :
- Vous-même ou votre conjoint (ou concubin déclaré),
- L'un de vos ascendants, descendants, gendres ou belles-filles ;
- décès d'un frère, d'une sœur, d'un beau-frère, d'une belle-sœur ;
- licenciement économique ;
- accident ou vol total de votre véhicule et/ou de votre caravane survenant sur le trajet (direct) pour se rendre sur le lieu du séjour.

PENDANT VOTRE SEJOUR, si l'un des événements ci-dessus survient et vous contraint à interrompre votre séjour.

EXCLUSIONS :

- Les sinistres occasionnés par la guerre étrangère, civile, grève, effets nucléaires ou radioactifs.
- Les sinistres provoqués intentionnellement par l'assuré.
- Le suicide ou la tentative de suicide de l'assuré.

- L'accident, la maladie ou le décès :
-survenant antérieurement à la date d'effet de la garantie,
-consécutif à un mauvais état de santé chronique,
-atteignant une personne âgée de plus de 80 ans sauf si son décès intervient à moins de 5 jours avant la date du début du séjour.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

- Dans les 24 heures, impérativement, avertir la direction du camping dès que vous avez connaissance d'un événement empêchant votre départ.
- Aviser l'assureur dans les 48 heures et fournir tous les renseignements et documents par exemple, certificat médical ou tout justificatif de l'événement.